



2023 / 107

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique **LE QUATORZE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS A VINGT HEURES** sous la présidence de **Monsieur André POINTET**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline - BRUNIER Thierry – BRUNOD Aurore - COLLIARD Dominique – DUNAND François – GROS Claudine – GUILLARD Paul - JAY Hélène – KALIAKODAS Evelyne - MARTINET-BON Françoise – MATHIS Marc – MIBORD Josiane – MORIN Jean Yves – POINTET André – RELIER Annie - RICHIER Maryse - ROUX-MOLLARD Alain – VICHARD Daniel - VORGER Jean-Michel

POUVOIRS : M. COLLOMB Daniel à M. COLLIARD Dominique
Mme GERMANAZ Sylvie à Mme BRUNOD Aurore
M. GROGNIET Jean-Christophe à M. VORGER Jean-Michel
Mme MORARD Ghislaine à Mme RELIER Annie

Date de Convocation :
7 décembre 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 24
Présents : 19
Votants : 23

EXCUSÉ : M. GSELL Bernard

Madame Claudine GROS est désignée Secrétaire de Séance.

Objet : Subvention à l'amicale du Personnel de la CCVA

Le Président rappelle que par délibération 2022/123 du 14 décembre 2022, le Conseil communautaire a voté l'action sociale de l'établissement. Dans ce cadre, la subvention à destination de l'amicale du personnel de la CCVA comprend une partie relative à la prise en charge des activités physiques/sportives et culturelles.

A ce titre, l'amicale du personnel de la CCVA sollicite pour l'année 2022 une subvention de 3 292 €.

Vu la demande de participation de l'amicale du personnel,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCORDE le versement de la subvention à hauteur de 3 292 €

DIT que les crédits budgétaires correspondants sont inscrits au budget de la collectivité.

Pour	Contre	Abstention	NPPV
23			

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.

Le Président,


André POINTET